



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commémorations

Question écrite n° 65484

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les commémorations envisagées à l'occasion du 130e anniversaire de la guerre de 1870-1871. En effet ce conflit opposant la France à la Prusse a été particulièrement important. Il a provoqué de nombreux morts, entraîné des pertes de territoires importants et conduit même à une véritable guerre civile lors de la Commune. Il souhaite savoir de quelle manière la France rappellera la mémoire de ce conflit et de ceux qui y ont pris part.

Texte de la réponse

Le 1er juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse, suite à l'affaire de la succession d'Espagne et à la provocation de Bismarck (dépêche d'Ems). Le 2 septembre, l'armée impériale, vaincue, capitule à Sedan ; le 4 septembre, la République est proclamée à Paris. Le gouvernement de Gambetta poursuit la guerre ; le 19 septembre commence le siège de Paris que l'armée de la Loire tente de débloquer. Celle-ci est cependant vaincue au Mans le 10 janvier 1871. Le traité de Francfort, mettant fin à ce conflit, sera signé le 10 mai 1871. Ainsi que peut le constater l'honorable parlementaire, l'essentiel des combats de cette guerre a eu lieu lors du dernier semestre de l'année 1870. Le département ministériel n'a pas ignoré la mémoire des combattants tombés au combat. C'est ainsi qu'ont été organisées des cérémonies commémorant les combats d'Artenay (10 octobre, 2 et 3 décembre 1870), de Loigny (2 et 3 décembre 1870) et de Champigny (30 novembre et 2 décembre 1870) à la fin de l'année 2000. En outre, pour la première fois depuis 1870, l'ambassadeur d'Allemagne en France a été invité à se joindre aux autorités françaises pour le 130e anniversaire de la bataille de Loigny, témoignant ainsi de la volonté des deux pays de rendre hommage à tous les combattants tombés lors de combats qui firent plusieurs milliers de victimes dans les deux camps. Sur ces mêmes sites, des expositions ont rappelé aux jeunes générations les conditions dans lesquelles a éclaté ce conflit et la violence des combats qui ont suivi.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65484

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 septembre 2001, page 4979

Réponse publiée le : 15 octobre 2001, page 5925